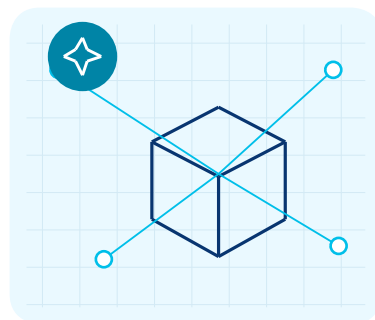


NUMÉRIQUE

IA-IMMO-17

L'IA appliquée aux métiers de l'immobilier

Utiliser l'IA générative dans la transaction, la gestion et la relation client, et valider les 14 h annuelles de formation continue obligatoire, dont la déontologie et la non-discrimination.



DURÉE

14 heures



FORMAT

100% Visio



TARIF

Sur devis



FINANCEMENT

Étude OPCO



NIVEAU

Selon prérequis



Validation et reconnaissance

Attestation de formation continue des professionnels de l'immobilier (loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, art. 3-1 ; décret n° 2016-173), mentionnant objectifs, contenu, durée et date, dont 2 h de déontologie et 2 h de non-discrimination. Cette formation ne prépare pas à une certification RNCP ou RS.



Une formation adaptée à vos besoins

Questionnaire de positionnement en amont afin d'adapter les exemples au métier de chacun (transaction, gestion, syndic).



Délai d'accès

Sous 15 jours selon les disponibilités, après analyse du besoin.



Accessibilité

Les besoins d'aménagement sont étudiés avec notre référent handicap avant la session.



Ce que vous saurez faire à l'issue de la formation



Objectif 01

Identifier les usages de l'IA générative qui font gagner du temps en transaction, en gestion locative et en copropriété, et ceux qui doivent rester hors de l'outil.



Objectif 02

Rédiger une consigne structurée (contexte, objectif, destinataire, format) pour produire une annonce, un courriel client ou un compte rendu exploitable.



Objectif 03

Produire une annonce immobilière assistée par l'IA, puis la contrôler : caractéristiques réelles du bien, mentions obligatoires, aucune information inventée.



Objectif 04

Faire résumer et interroger un document du métier (bail, règlement de copropriété, PV d'assemblée générale, diagnostic) sans y exposer de données personnelles.



Objectif 05

Appliquer les règles du code de déontologie des professionnels de l'immobilier aux situations courantes, y compris celles créées par l'usage de l'IA.



Objectif 06

Repérer une discrimination dans l'accès au logement, y compris quand elle passe par le tri automatisé d'un dossier de candidature, et y répondre.



Public visé et prérequis



Pour qui

Professionnels soumis à la formation continue de la loi Hoguet : titulaires de la carte professionnelle (transaction, gestion, syndic), directeurs d'agence ou d'établissement, négociateurs et collaborateurs habilités, salariés ou non. Ouverte aussi aux assistants et gestionnaires d'agence.



Prérequis

Aucune connaissance préalable en informatique ou en IA. Un ordinateur avec webcam, micro et connexion stable.



Déroulement de la formation

Quatre demi-journées de 3 h 30 en classe virtuelle. Le lien de connexion, le livret d'accueil et le règlement sont transmis avec la convocation.

Programme détaillé

01

02

03

04

05

14 heures · 5 séquences · programme adapté après positionnement



1 Comprendre l'IA et bien la piloter (2 h)



2 Annonces et relation client (3 h)



3 Gestion locative et copropriété (2 h 30)



4 Estimation, données et règles d'usage (2 h 30)



5 Déontologie et non-discrimination (4 h)



Méthodes pédagogiques et évaluation



Méthodes pédagogiques

Classe virtuelle en direct, ateliers sur les annonces et documents réels des participants, apports courts suivis de mises en pratique.



Évaluation des acquis

Positionnement en amont, exercices corrigés, QCM final et questionnaire de satisfaction.

Moyens et supports pédagogiques

Formatrice spécialisée en IA appliquée, support stagiaire, guide de consignes et fiches de cas remis en début de formation.

Financement

Financement possible par l'OPCO EP (branche Immobilier, IDCC 1527) selon les règles applicables et après accord écrit. Aucune prise en charge n'est garantie avant cet accord.

NOVA ACADEMY - société par actions simplifiée (SAS) - SIRET 993 541 879 00017. Déclaration d'activité n° 76 34 14584 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification CERT_S0626_0811 délivrée par CEVA Solution, pour les actions de formation. Contact : formation@capsulecom-nova.fr.